

L'heure est à la préparation des semences pour le prochains semis de céréales d'hiver. S'il l'état sanitaire des grains inquiète, en réalité les traitements de semence couramment utilisés sont très efficaces pour contrôler les agents de fonte de semis (voir précédent message). Reste à contrôler le PMG et la faculté germinative pour affiner les densités de semis. Avec notre méthode telle que décrite ci-dessous, vous ferez les deux en une seule opération. Les colzas levant, il va y avoir du bruit autour des altises. La résistance aux pyrèthres est fortement installée (jusqu'à 100% dans l'ouest du département). N'utilisez plus cette famille sur altise, ce qui reviendrait à détruire les auxiliaires en préservant le ravageur !!

BLE

Tenir compte des faibles PMG

Les PMG sont faibles cette année. Ceci n'aura pas d'influence néfaste sur les facultés germinatives à condition de ne pas semer plus profond que ce qui est recommandé (maxi 2cm avec roulettes de contrôle de profondeur). De plus il faudra bien tenir compte de ces faibles PMG pour ne pas semer plus dense que souhaité à poids de semence « habituel ». C'est important pour des raisons d'économies de semence, mais surtout pour des raisons agronomiques (semis plus dense => plus sensible au risque maladies x verse). En semence fermière il est indispensable de mesurer le PMG pour ajuster les densités, mais même sur les semences certifiées il vaut mieux le re-contrôler (plus fiable sur les semences vendues en dose).

Un autre effet collatéral des faibles PMG, concerne le dosage des traitements de semence. Dans le cas d'un PMG réduit de 10 à 20%, on a plus de grains par quintal de semence et la quantité d'imidachlopride appliquée par plante par exemple, est réduite de 10 à 20% puisque la dose appliquée est calculée par quintal de semence. Ceci peut avoir un effet significatif sur la persistance du traitement en cas d'automne doux.

Méthode simple pour mesurer PMG et faculté germinative en même temps

Au moment de semer, généralement vous réglez votre semoir en pesant des kilos alors que l'on cherche à semer un nombre de grains. Nous vous proposons depuis plusieurs années une méthode simple sans passer par le PMG. Ce qui vous intéresse c'est de savoir combien il y a de grains viables dans le poids de semences qui va couler quand vous ferez tourner la manivelle du semoir pour le régler.

1°) prenez un échantillon de semence. Conserver les impuretés ou les grains cassés s'il y en a car ils rentrent dans le poids. La taille de l'échantillon à prendre dépend de la précision de votre balance. A 1 gramme près il faut prendre 25 grammes minimum soit une erreur moyenne de 4% et 500 germes environ à compter. A 0,1 gramme près, ne pas prendre que 2,5 grammes mais 10 grammes car on ne perd pas beaucoup de temps et on réduit le risque d'erreur dû à l'échantillonnage. Dans ce cas cela ne fait que 200 germes à compter et la précision est de 1% Vous trouverez facilement sur internet des petites balances de bijoutier qui pèsent à 0,1 grammes pour quelques dizaines d'euros et qui vous feront gagner du temps et de la patience.

2°) mettre quelques jours au réfrigérateur pour lever la dormance par sécurité

3°) répartir ensuite l'échantillon sur trois couches de papier absorbant. Recouvrir l'une nouvelle feuille, mouiller le papier, et maintenir humide dans le noir à 18-20° (ne pas noyer les grains).

4°) compter le nombre de germes jusqu'à ce que de nouveaux n'apparaissent plus.

Avec la formule suivante, vous obtenez directement le nombre de Kg / ha à semer en fonction de votre objectif en grains par m².

La formule à noter est : poids l'échantillon en grammes X objectif densité en grains au m² / nombre de germes X 10

Exemple avec 198 germes dans un échantillon de 10,6 grammes, pour semer 180 grains / m² il faut semer : $10,6 \times 180 / 198 \times 10 = 96 \text{ kg/ha}$

La qualité sanitaire de la semence

Cette année les grains sont souvent contaminés par divers champignons et notamment du microdochium spp. En utilisant la méthode ci-dessus sur des semences non traitées, vous pouvez tomber sur des lots présentant des facultés germinatives faibles. S'il s'agit d'affiner la densité de semis, il est donc préférable de réaliser ce test sur des semences traitées. En effet c'est bien le rôle du traitement que de protéger les grains contre les attaques de champignons ! On peut avoir 50% de faculté germinative sur un lot non traité et 95% après traitement.

COLZA

Les premiers semis commencent à lever en trouvant assez de fraîcheur malgré le sec notamment si la ligne de semis a pu être plombée.

Les limaces sont absentes ou quasi absentes dans $\frac{3}{4}$ des cas selon le réseau du BSV.

A la levée surveiller les altises et cela jusqu'à 4 feuilles. Avant 4 feuilles, ne plus toucher aux repousses de colza à proximité pour éviter les migrations vers vos parcelles. Un traitement ne se justifie que si les morsures empêchent vraiment le colza de se développer. Nous vous encourageons en effet à ne traiter que parcimonieusement car le taux de résistance aux pyrèthres (jusqu'à 100% sur certaines parcelles de l'ouest du département) ne permet plus d'utiliser ces produits. Or les solutions encore efficaces, sont très délétères sur les faunes auxiliaires qui normalement se chargent de réguler. Les solutions possibles sont par exemple Suprême 20 SG à 0,2 Kg/ha (nicotinoïde), Boravi WG 0,5 L/ha (organophosphoré) ou Geotion XL 0,5 L/ha (organophosphoré + pyrèthre). Ajoutons que les traitements à ce stade n'ont aucune incidence sur les attaques de larves, ce qui renforce la nécessité de ne traiter qu'en dernier recours malgré les attaques observées. Attention en striptill : l'inter-rang non travaillé peut être très propice aux altises.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 30 août 2016 (BSV N°30), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquain, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.